

### Article 31 du Règlement

Ainsi, à la page 3 du communiqué, on peut lire:

Il est légalement nécessaire de présenter immédiatement une demande de liquidation dans le cas de chacune des banques. Pour la Banque Commerciale du Canada, cette demande sera présentée aussi tôt que possible. Pour la Norbanque, les tribunaux seront incités à différer la désignation d'un liquidateur provisoire pour permettre de tenter une réorganisation ou une fusion. Les démarches légales nécessaires pour permettre à la SADC de procéder au remboursement des dépôts assurés seront toutefois entamées dans les plus brefs délais.

Tout cela est peut-être parfaitement correct, mais la confiance s'en trouve-t-elle améliorée? Est-ce rassurant pour un établissement qui envisagerait une fusion avec la Norbanque?

Dans le document d'information du ministère des Finances, qui était joint à ce communiqué, on utilisait un langage qui, bien que tout à fait correct du point de vue de la forme, n'était certainement pas pour favoriser la confiance ou ne donnait pas l'impression que le gouvernement croyait que la Norbanque serait capable de trouver une solution.

Je pense que nous devons alors nous demander, si le gouvernement doutait que la Norbanque parvienne à survivre, sur quoi ces doutes étaient basés. A en juger par les semblants de réponses que nous obtenons dans cette enceinte au sujet du renflouement de la Banque Commerciale du Canada, il devient de plus en plus évident que le gouvernement a pris là une décision politique sans se baser sur une analyse économique rationnelle. Nous avons maintenant appris de trois banques qu'elles ont offert du personnel, afin de procéder à un examen complet du portefeuille de prêts de la Banque Commerciale du Canada avant que le renflouement n'ait lieu, et que cette offre a été refusée. Elles étaient disposées à offrir chacune les services d'au plus 50 experts qui auraient pu examiner tout le portefeuille de prêts, mais on a refusé leur offre pour deux raisons. L'une était que l'un des représentants du gouvernement présents à cette réunion—et ni la ministre d'État ni le ministre des Finances n'y assistait—a déclaré que le temps pressait et que la décision devait être prise avant lundi matin. Le ministre des Finances (M. Wilson) a confirmé qu'il avait déjà signé l'ordre de liquidation.

L'autre raison qu'on nous a donnée au comité, serait que la Banque Commerciale du Canada ne souhaitait pas que ses concurrents examinent ses livres. Je trouve presque incroyable qu'une banque qui s'est adressée au gouvernement fédéral pour obtenir 255 millions de dollars, soit en mesure de lui dicter ses conditions. Cependant, il est manifeste que la décision de renflouer la banque a été prise en fonction des chiffres fournis par la Banque Commerciale elle-même qui portaient sur une partie de ses mauvaises créances seulement. Le gouvernement connaissait mal la situation et on doit alors se demander s'il était mieux renseigné dans le cas de la Norbanque ou s'il s'agissait une fois de plus d'un acte de foi.

Dans le communiqué du 1<sup>er</sup> septembre, la ministre a déclaré:

La situation de ces banques . . .

Là encore, elle faisait un lien entre la banque qui était liquidée dans l'immédiat et l'autre qui risquait de l'être et elle a ajouté:

. . . est particulière et elle reflète la concentration inhabituelle des transactions dans le marché de l'immobilier commercial en Alberta, qui reste déprimé.

A d'autres moments, à la Chambre et au comité, on a donné d'autres raisons pour la faillite de la Banque Commerciale du Canada ou pour les difficultés qu'elle a éprouvées avant son

renflouement, au mois de mars. On nous a dit que ses problèmes étaient attribuables à la situation énergétique en Californie et, chose certaine, au comité, nous avons appris bien des choses au sujet des méthodes de gestion et d'octroi de prêts de la banque qui expliquent certes, en partie, sa déconfiture.

● (2030)

Que sait la ministre au juste au sujet de la Norbanque? Son cas est-il entièrement différent de celui de la Banque Commerciale? De toute évidence, l'attitude du gouvernement à l'égard de l'une et de l'autre est bien différente. Après avoir renfloué la Banque Commerciale en mars, le gouvernement a affirmé à maintes reprises qu'elle serait viable. Au cours des cinq mois qui ont suivi, la Banque Commerciale a été entourée d'une publicité qui a pu être néfaste à la Norbanque. Cependant, dans le cas de cette dernière, il n'y a pas eu de renflouement, seul un délai a été consenti. Pourquoi a-t-on adopté une attitude différente vis-à-vis cette dernière?

Dans le document rédigé par le ministère des Finances qui accompagnait le communiqué du ministre, on dit que les clients des deux banques avaient perdu confiance à la suite de l'opération de renflouement. On peut se demander si l'intervention du gouvernement n'a pas contribué à ébranler la confiance à l'égard de la Norbanque. Le fait que dans son communiqué la ministre ait traité des deux cas en même temps est significatif, et c'est pourquoi j'y suis revenu souvent. Assurément, toute comparaison n'est pas de nature à favoriser une fusion avec une autre institution.

La ministre a tenu une conférence de presse au début de septembre, le 1<sup>er</sup> ou le 4 je crois, et là encore, elle a traité en même temps des deux cas, mais les questions des journalistes ont surtout porté sur les méthodes de prêts et les créances douteuses de la Banque Commerciale. Quand, enfin, on aborda le cas de la Norbanque, les conclusions que l'on tira alors n'ont sûrement pas facilité l'existence de l'établissement.

En fait, la descente aux enfers de la Norbanque a commencé le 1<sup>er</sup> septembre. La semaine dernière, après un entretien avec la ministre d'État aux Finances, le président de la banque était si peu satisfait des résultats qu'il a donné une conférence de presse pour leur faire part de son mécontentement. D'après lui, le gouvernement ne songeait pas vraiment à une fusion ni à une réorganisation. Je pense que nous devrions savoir pourquoi le président faisant si peu confiance au gouvernement et quels en étaient les motifs.

Je ne veux pas pointer du doigt la ministre parce qu'il lui est arrivé d'affirmer souvent à la Chambre que la décision avait été prise conjointement par elle-même, le ministre des Finances et par le premier ministre (M. Mulroney). Pourtant, il est certain que c'est au cours de la fin de semaine du 22 au 25 mars que fut prise la décision de renflouer la banque sans que les pièces du dossier aient été toutes réunies. Il me semble que nous avons le droit de savoir si la ministre avait d'autres renseignements le 1<sup>er</sup> septembre et si elle est dûment au fait de la situation maintenant. Aurait-il mieux valu renflouer la Banque Commerciale du Canada dès le début?